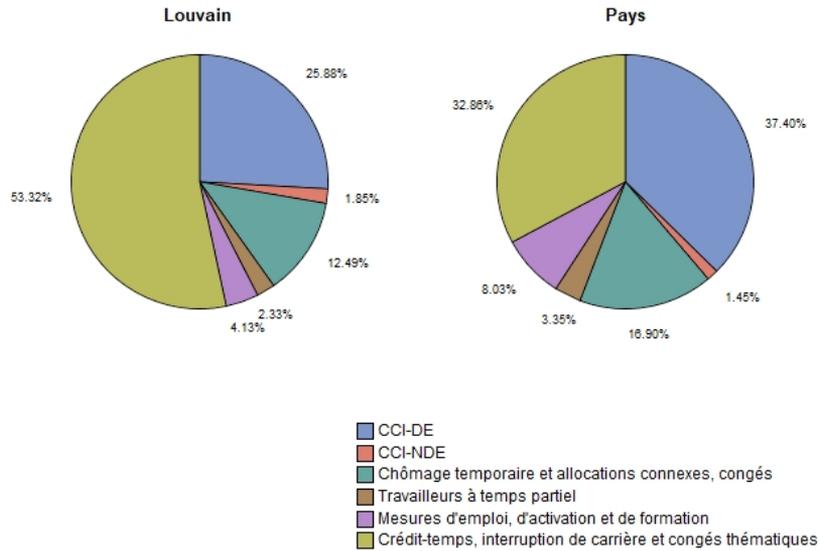


Entité: Louvain



Directeur: Ludo SIMON
 Nombre d'agents: 151
 Nombre en équivalents à temps plein: 134

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	749.769	10,1
Assurés contre le chômage (2)	384.170	10,0
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	369.250	10,6
Taux du chômage (4)	3,0	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	99.727	6,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.191	5,7
Dossiers litiges achevés	7.968	8,0
Contrôles achevés	3.774	8,2
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	5.043	9,2
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	36	2,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	328,1	5,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	277,0	5,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	21,2	5,5
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	6,5	7,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	11.257	4,9	
		Après études	592	2,7	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	1.035	5,9	
		Chômage avec complément d'entreprise	692	9,2	
		Allocation de sauvegarde	148	7,1	
		Travailleurs d'arts	270	3,8	
		Hommes	7.244	4,5	
		Femmes	6.750	5,4	
		Chefs de ménage	2.478	3,2	
		Isolés	2.915	3,7	
		Cohabitants	8.600	6,8	
		Pas spécifié	0	42,9	
		Total	13.993	4,9	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	187	7,3
			Chômage avec complément d'entreprise	753	9,4
			Chômeurs âgés	16	11,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	43	13,7
		Total	999	9,1
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	31	5,7
		Période non rémunérée dans l'enseignement	139	5,1
		Vacances jeunes	383	12,5
		Vacances senior	25	12,3
		Congés: soins d'accueil	14	8,5
		Total	6.160	5,0
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	28	7,3
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	17	7,8
		Total	1.259	4,9
		Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	4
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures pour travailleurs	SINE	205	3,9
		Total	320	15,6
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.378	7,0
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	242	3,1
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	84	8,0
		Total	21	2,1
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS	21	2,1	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.722	8,0
		Sans allocations	83	9,8
		Total	2.805	8,0
	Crédit-temps	Avec allocations	11.141	12,4
		Sans allocations	752	13,5
		Total	11.893	12,5
	Congés thématiques	Avec allocations	13.492	11,7
		Sans allocations	635	13,0
		Assistance médicale	2.494	12,1
		Aidants proches	44	14,8
		Congé parental	11.538	11,7
		Congé pour soins palliatifs	51	15,0
Total	14.127	11,8		
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	6.991	5,8
		Total	8.519	4,2
		Total	1.528	1,9

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).